

N° 2024/519

DATE DE
CONVOCATION

Le 21 mars 2023

OBJET :

COMPTE
ADMINISTRATIF

BUDGET PRINCIPAL
2023

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 13

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait
afficher aujourd'hui, à la porte de
la Mairie, le compte rendu de la
délibération ci-contre et qu'il n'a
été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 26 mars 2024

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, retransmise en direct audio et vidéo sur le site www.ville-chaumontel.fr, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

Etaient présents : Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur José DA ROCHA, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Christophe VIGIER

Procuration(s) : Madame Corinne TANGE donne pouvoir à Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Christopher PETIT donne pouvoir à Madame Véronique PETIT, Madame Nathalie SORTAIS donne pouvoir à Monsieur Jacques GAUBOUR, Monsieur Frédéric HERMOSILLA donne pouvoir à Monsieur Christophe VIGIER

Excusé(s) : Madame Maryse POSTOLLE, Madame Gwendoline PLUQUET, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

Absent(s) : Madame Katya SCHMITT, Monsieur Alexandre VIEGAS

Secrétaire de Séance : Madame Virginie VIEVILLE

oooooooooooo

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M 57 ;

Considérant la consultation de la Commission des Finances réunie en date du 18 mars 2024 ;

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme Marguerite FONT, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire de Chaumontel ;

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2023, qui laisse apparaître les résultats de clôture suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 756 902.26 €	3 497 475.77 €
Investissement	997 231.06 €	1 399 819.98 €

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent à 715 994.29 € en dépenses et 272 590.62 € en recettes.

Après en avoir délibéré ;

A l'unanimité :

(Monsieur le Maire ne participe pas au vote et quitte la salle du Conseil municipal).

VOTE et ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.



La Présidente,
Marguerite FONT